

Séance du Conseil de Paris 20, 21 et 22 mars 2018

Présenté par Delphine Bürkli, Florence Berthout, Philippe Goujon, Jean-Pierre Lecoq, Jean-François Legaret et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants ;

Relatif à la dépenalisation des incivilités relatives à l'encombrement, les étalages et terrasses ;

Vu les articles R.610-5, R.632-1, R.635-8 du Code Pénal, qui sanctionnent la plupart des incivilités en matière d'encombrement, les étalages et terrasses ;

Considérant l'inefficacité des sanctions, notamment sur les dépôts sauvages et les dépassements de terrasses ;

Considérant que le nombre élevé de classements sans suite pour les procédures relatives aux terrasses (45 % du nombre des procès-verbaux en 2012/2013) ;

Considérant que l'audit de l'Inspection générale sur les modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasses avait recommandé de « sensibiliser régulièrement le Parquet de Paris sur la nécessité de sanctionner les nuisances causées à l'ordre public par les occupations irrégulières du domaine ; appeler son attention sur la disproportion entre amendes encourues et bénéfices perçus dans la durée » ;

Considérant le faible niveau des amendes comparé au chiffre d'affaire généré par les terrasses ;

Considérant les nuisances et les problèmes de sécurité générés pour les piétons et les personnes à mobilité réduite ;

Delphine Bürkli, Florence Berthout, Philippe Goujon, Jean-Pierre Lecoq, Jean-François Legaret et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants émettent le vœu que la Maire de Paris :

- présente des données actualisées sur les suites données aux contentieux judiciaires dans le cadre des PV relatifs à l'encombrement, aux étalages et terrasses ;
- demande au gouvernement de dépenaliser les incivilités relatives à l'encombrement, les étalages et terrasses.